



SARL PYTHEAS CONSEIL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 762	11 762		
	Fonds commercial (1)	114 337		114 337	114 337
	Autres immobilisations incorporelles	14 047	5 836	8 211	9 214
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	84 979	48 139	36 840	48 490
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	266		266	266	
	TOTAL (II)	225 391	65 737	159 654	172 306
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	433 607	83 024	350 583	195 568
	Autres créances	68 402		68 402	53 648
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 000		1 000	1 000	
DISPONIBILITES	299 387		299 387	204 991	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	8 112		8 112	6 752
	TOTAL (III)	810 509	83 024	727 484	461 959
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 035 899	148 761	887 138	634 265

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

266

266

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	106 000	106 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 600	10 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	157 505	
	Résultat de l'exercice	164 005	157 505
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	438 110	274 105
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	11 150	52 309
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 756	50 329
	Dettes fiscales et sociales	81 793	112 231
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	235 328	145 292	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	449 028	360 161
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	887 138	634 265
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	164 005,40	157 504,84
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	449 028	360 161
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

PYTHEAS CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 106 000 euros
Siège social : 66D Rue Sainte
13001 Marseille
439 997 859 RCS Marseille

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 NOVEMBRE 2023

Le 4 novembre 2023 à 8 heures, les associés se sont réunis Marseille, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 20 octobre 2022.

Sont présents :

- La société OSTUNI , représentée par Nicolas COURTOIS, détenteur de 1 999 parts, ci mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts,
- Monsieur Nicolas COURTOIS, détenteur de 1 part, ci une part.

Total des parts des associés présents : 2 000 parts sur les 2 000 parts composant le capital social.

Monsieur Nicolas COURTOIS préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le texte des projets de résolutions .

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.
- Questions diverses.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 164 005 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 164 005 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 164 005 euros.
- Report à nouveau : 157 505 euros

Affectation

- Distribution de dividendes, soit 321 510 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/09/2022	680 308	0	0
31/12/2021	680 308	0	0
30/09/2021	680 308	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Nicolas COURTOIS
Gérant